

Les partis politiques et la démocratie au Mali

Souleymane T. Koné *

Abstract: After decades of single party politics, Mali has shifted to integral multi-partyism with the formulation of 58 political parties and groupings. Such a situation has led to the erosion of the political landscape and to poor political representation, which is reflected by the proliferation of parties and low voter turnouts in elections. According to the author, society does not exist outside of the state, and a construction of the civil society has to be defined as such for the consolidation of democracy. Adding to the plethora of political parties, regrettably, are the extreme instability of political groups and the dispersal of energies, as well as internal divisions. Reinforcing political parties is an imperative necessity. Indeed, there is a need for a highly representative party system in which the formations maintain close links with different social groups. For the author, it is crucial to break free from the political pattern of the independence movements, that is to say, to introduce a democratic dimension in order to strengthen the national and social aspects creating them.

Introduction

Pendant trois décennies, le Mali a vécu sous des régimes de parti unique ou même sans partis. L'évolution de la situation le 26 mars 1991 avec la destitution du Général Moussa Traoré à la suite d'un mouvement insurrectionnel, a conduit à l'instauration du multipartisme et au Processus actuel de démocratisation du pays. Depuis cette date, les observateurs s'accordaient volontiers à présenter le Mali comme le pays africain ayant le mieux réussi sa transition vers la démocratie multipartiste. A la veille des élections générales de 1992 (référendum, municipales, législatives et présidentielles) le paysage politique comptait déjà quarante-huit partis politiques. Depuis, le nombre des partis est porté à cinquante-huit. Cependant, cette inflation politique n'est pas sans poser de problèmes au

* Faculté des Sciences juridiques et politiques, UCAD.

processus de démocratisation. En effet l'émiettement du paysage politique qui en résulte a eu une influence négative sur la qualité de la représentation politique dans le pays dont la manifestation la plus visible a été l'hypertrophie des partis et l'abstention électorale. Elle a été aussi un indicateur précieux de la crise du leadership national, de l'effritement des centres traditionnels de légitimité ou autres points d'ancrage et surtout celui de la difficulté d'émergence d'une société civile autonome.

Toutes choses qui constituent autant d'interrogations et d'obstacles à une perspective démocratique.

Nous nous proposons dans cette réflexion d'apporter quelques éclairages sur les causes de cette situation avant d'annoncer des solutions possibles. Pour ce faire, on ne peut s'empêcher de remonter dans le temps pour découvrir les origines des forces qui constituent aujourd'hui l'ossature de la vie politique au Mali.

De la naissance à la crise des partis politiques

De 1960 à 1991 deux partis politiques ont dominé, chacun à son époque, la vie politique du Mali : Union soudanaise-rassemblement démocratique africain (US-RDA) ; Union démocratique du peuple malien (UDPM).

Depuis 1946, US-RDA est une donnée permanente de la vie politique du Mali ; elle y est à la fois un symbole et une force politique solide. De 1960 (date à laquelle il conquiert l'indépendance du Pays) à 1968 (date de la prise du pouvoir par les militaires) il a été le seul parti autorisé à concourir au suffrage des Maliens. Cependant, à ses côtés, le Parti malien du travail (PMT), aile radicale du PAI au Mali, est resté dans une opposition clandestine opportunément tolérée et bienveillante de 1965 à 1968. Lorsque le coup d'Etat militaire intervint en 1968, ces deux partis se trouvèrent dans la clandestinité en opposition au régime du Général Moussa Traoré qui institua le Comité militaire de libération nationale (CMLN) devenu en 1979 UDPM, parti unique constitutionnel. A l'occasion de l'installation de l'UDPM, le régime militaire prit soin d'interdire d'activité politique pendant une période de dix ans, tous les responsables nationaux et locaux de l'USRDA.

Pour ainsi dire, depuis 1968, même déchu de son pouvoir, le mouvement politique du Mali n'a cessé d'être modelé en fonction de

l'attitude du RDA ou des positions politiques à adopter face à celui-ci. Cette réalité est essentielle à la compréhension et à l'analyse des partis politiques au Mali. Une autre donnée non moins essentielle est la naissance en 1981 dans la clandestinité contre la dictature, de deux autres groupes politiques d'importance inégale : le PMRD (Parti malien de la révolution et de la démocratie) et SVB (Sur la voie du bolchévisme). La troisième donnée est la tentative de reconstitution de l'UDPM depuis sa destitution du pouvoir et les divergences que cette renaissance suscite au sein de la classe politique. A ces trois données correspondent trois courants politiques qui dominent la vie politique actuelle du Mali : US-RDA et ses démembrements, UDPM et ses rallonges sur la scène politique légale ; SVB et ses alliances.

Aux origines, l'USRDA, le PMT, le PMRD et SVB vont animer dans la clandestinité les différentes stratégies de lutte contre le régime du Général Moussa Traoré. Avec la naissance du PMRD et de SVB, l'année 1981 peut être considérée à juste titre comme celle de l'éveil des Forces politiques au Mali. Elle intervient un an après la défaite du mouvement étudiant, dirigé de l'intérieur par l'UNEEM (Union nationale des élèves et étudiants du Mali). Ce mouvement, qui a failli emporter le régime, a été un test non seulement pour la faiblesse intrinsèque de l'UDPM mais également de crédibilité de l'opposition clandestine à présenter une alternative. L'échec du mouvement étudiant qui était porteur des revendications immédiates du peuple, fit naître dans l'opposition clandestine, le sentiment de culpabilité. Dès leur naissance, PMPD et SVB chacun à sa manière, vont tenter d'exorciser ce sentiment de culpabilité et de frustrations politiques nés des événements de 1979-1980.

Le PMRD se définissait comme un parti marxiste-léniniste dont l'objectif final est la construction d'une société socialiste au Mali. Dans l'héritage politique de l'US-RDA il ne réclame que les côtés positifs (*Manifeste in Faso no. 1*, novembre 1981).

Quant à SVB, il se réclame du communisme, se démarque sur le plan politique de tous les « national-réformistes, modibistes et travaillistes » (*Organe Politique de SVB no. 7*, juillet 1983) allusion faite au PMRD, PMT et à l'USRDA.

SVB était plus un organe théorique communiste qu'un groupe communiste en tant que tel, il publiait également un organe d'agitation politique connu sous le nom de SANFIN. Le PMRD avait quant à lui pour organe de presse *Faso*.

Aux organes d'information de ces deux groupes il convient d'ajouter le *Bulletin du Peuple* de Mamadou Lamine Gakou qui a particulièrement joué un rôle important dans la jonction entre les forces politiques à l'intérieur et celles de l'extérieur du Mali. De même *Dje (Union)*, organe d'information du FDPM (Front démocratique des patriotes maliens) créé en 1978, basé en France et qui semblait être l'antenne extérieure de l'USPDA, a contribué à décloisonner le débat politique de l'époque. En fait, ce qu'il y a de commun au PMRD et à SVB c'est qu'à travers leurs organes respectifs, ils vont profondément influencer le débat politique et systématiser la critique contre le pouvoir et rompre avec les hésitations politiques et les méthodes de lutte en termes d'entrisme nées de l'institutionnalisation du régime militaire en 1979 (Koné 1993).

Ces deux groupes sont loin cependant d'avoir la même influence sur le débat dans l'opposition. Ainsi SVB restera néanmoins un groupuscule confiné dans le milieu étudiant et dont les méthodes de luttes frisent la provocation policière contre des membres de l'opposition elle-même. Il sera pour ce fait rapidement isolé par l'ensemble de la classe politique dans l'opposition.

C'est alors que ses éléments les plus éclairés évolueront vers la création de l'Union de lutte Tiemoko Garang Kouyaté (du nom du premier communiste malien) qui, en association avec Maître Mountaga Tall et Maître Demba Diallo donneront naissance le 18 octobre 1990 au Comité national d'initiative démocratique (CNID) avant d'évoluer, lors du Congrès national d'initiative démocratique CNID-FYT) vers un parti politique. La fraction SVB SANFIN-ULGK s'est aujourd'hui retirée du CNID-FYT pour créer le PARENA (Parti pour la renaissance nationale) le 17 septembre 1995. Quant au PMPD, il fonde en 1986 à Dakar, en association avec l'USRDA, le PMT et le FDPM, le FNDP (Front national démocratique et populaire) puis l'ADEMA-Association le 24 octobre 1990. Il restera membre de l'ADEMA lorsque d'association celle-ci devient parti jusqu'au 10 décembre 1994 date à laquelle il créera le MIRIA

(Mouvement pour l'indépendance, la renaissance et l'intégration africaine).

Au total, l'évolution politique des partis significatifs donne à quelques exceptions près le tableau suivant :

| Parti politique actuel | Trajectoire politique | Scissions intervenues |
|------------------------|---------------------------|-----------------------|
| ADEMA-PASJ | RDA-PMT PMRD FDPM FNDP | MIRIA |
| USRDA | FNDP | BDIA |
| MIRIA | PMRD-FNDP ADEMA | ADEMA |
| CNID FYT | SVB-ULGK | PARENA |
| PARENA | SVB ULGK CNID | CNID |
| BDIA | USPDA | BDIA |

A la faveur de l'ouverture démocratique, depuis la chute de Moussa Traoré, ces différents partis dominent aujourd'hui la vie politique du pays. En effet, sur les vingt-deux partis qui ont participé aux élections générales de 1992, seuls deux partis ont été représentés à l'Assemblée nationale à l'exception du PARENA. Toutes tendances confondues, ces partis ont été à la pointe du combat contre la dictature militaire et ont été la composante essentielle de ce qu'on a baptisé le Mouvement démocratique et tous se réclament aujourd'hui de la gauche démocratique. A coté de ces partis de gauche, les forces qui participent à l'animation de la vie politique sont dominées par le BDIA (Bloc démocratique pour l'intégration africaine), l'UDD (Union pour la démocratie et le développement) et le MPR (Mouvement patriotique pour le renouveau). Ces deux dernières formations sont une ex-croissance de l'UDPM. Cela est particulièrement vrai pour le MPR qui revendique publiquement l'héritage du parti unique défunt.

Au-delà du nombre exagérément important des partis, ce qui caractérise le système des partis au Mali, c'est la mobilité extrême des

groupes politiques et la dispersion des énergies. Cette situation n'est pas sans rapport avec la crise de la représentation actuelle.

Les raisons de cette mobilité des forces de gauche sont à rechercher dans les conditions de la lutte clandestine contre la dictature. Après le coup d'Etat de 1968, le régime militaire s'est lancé dans une entreprise de pacification sociale et politique au moyen de la répression, l'exclusion, l'intimidation et des brimades. Aussi toutes les institutions sociales et politiques devaient intervenir dans la réalisation de cet objectif. L'institutionnalisation du régime militaire en 1979 avec la création de l'UDPM n'était en fait que l'expression de la violence institutionnalisée comme en témoignait l'exclusion des militants de l'USRDA de toute activité politique par la constitution de 1974, et l'emprisonnement de tous ceux qui ont voulu s'opposer au référendum constitutionnel de 1974 et les purges successives dans l'armée. De 1968 à 1986 on assista également au démantèlement progressif de la hiérarchie militaire elle-même, à la restructuration du personnel politique et militaire de l'Armée. Ce qui conduisit à l'émergence de jeunes officiers (liés à la personne du Général Moussa Traoré), et à l'élimination des chefs historiques du coup d'Etat et la mainmise du Général-Président sur l'institution militaire où il élimine les factions et coteries d'officiers. L'opposition civile principalement représentée par les étudiants et les groupes clandestins en a pris pour son matricule pour ainsi dire. Les nominations dans l'administration, les promotions dans la fonction publique, l'obtention des bourses d'études ont été réservées aux seuls militants du parti unique. La particularité de l'opposition malienne organisée à cette période c'est qu'elle était située fondamentalement à gauche et dans le courant marxiste. Les conservateurs et les libéraux ayant préféré faire des affaires sous l'aile protectrice du pouvoir militaire. C'est ainsi qu'on retrouve au côté des militaires dès le 19 novembre 1968 l'aile droite de l'USRDA contre laquelle le coup d'Etat est perpétré. Cela contribuera à donner une base sociale et politique au régime militaire pour neutraliser l'opposition politique et syndicale. On assistera au développement progressif de cette alliance désormais élargie aux libéraux pour conduire à la création de l'UDPM sur le fondement idéologique de « l'état de démocratie nationale » qui évacuerait toute possibilité de discussion sur le multipartisme. L'UDPM est restée un parti isolé de la grande majorité des Maliens désaffecté par les cadres. Tout au plus il est apparu comme un parti des commerçants jusqu'au congrès des

28 et 31 mars 1985 où on assiste à l'émergence de nouvelles personnalités connues alors pour leur compétence intellectuelle et sans passé politique telles que Djibril Diallo. Déjà au congrès des 23 et 24 février 1982 sa tentative de s'ouvrir à une certaine gauche n'avait eu que peu d'écho dans l'opinion malienne. Cette période initia également des formes particulières de stratégie politique entre l'Armée et les éléments civils notamment les cadres et les étudiants. En effet c'est la période où on assiste entre l'Armée et les civils à des formes inédites de négociation. C'est ainsi que plusieurs cadres issus des universités et des grandes écoles, ou même des étudiants font leur entrée en masse dans l'Armée et les forces de sécurité qui étaient devenues un havre de paix et un lieu où l'enrichissement rapide était à portée de main ou supposé tel. En retour, cette ruée vers l'Armée permettait à celle-ci d'avoir un répondant social et idéologique en direction de la société si bien qu'au bout du compte, la distinction entre élément civil et militaire dans la vie politique malienne relevait plus d'un souci pédagogique que d'une réalité politique fonctionnelle (même si l'axe central du pouvoir est resté confondu dans la personne d'un chef militaire et qu'en période de crise les considérations militaires l'emportent sur des positions idéologiques comme ce fut le cas pendant les événements de 1991). On comprend alors que cette période ait si profondément marqué le paysage politique d'aujourd'hui de plusieurs manières. Elle l'a façonné du fait de la présence des hommes qui se sont battus ensemble contre la dictature et se sont souvent combattus les uns et les autres dans la clandestinité, et qui se trouvent aujourd'hui à la tête des partis significatifs dans le pays. Les stratégies de ces groupes n'ont pas fondamentalement changé dans le contexte politique pluraliste et légal. En effet, les stratégies et les tactiques de leadership qui avaient cours dans la clandestinité ont émergé une fois la dictature déchu et le pouvoir à portée de main. La recherche d'un accord de coalition entre les grands courants politiques est restée jusque-là inachevée tant au moment de la conquête du pouvoir qu'à celui de son exercice. A cela il faut ajouter le fait que la scène politique malienne est dominée par trois générations de militants qui entrent en compétition pour le leadership national: la génération 1946-1960, des Pères de l'indépendance et leurs cadets, celle de 1960-1977 FEANF-JUS-RDA et la génération UNEEM AEEM, 1977-1991. Les leaders politiques n'ont pas toujours su dépasser leurs contradictions. Aussi le jeu politique s'est embourbé dans la personnalisation des institutions démocratiques

elles-mêmes largement inspirées de la personnalisation des rapports sociaux. Ce qui conduit très souvent au cycle fondation-effritement des coalitions précaires.

Toutefois en dépit de ces contradictions, ces forces ont pu dans des conditions de clandestinité particulièrement difficiles, dessiner les contours d'un nouvel espace politique depuis 1986 date de la naissance du FNDP (Front national démocratique et populaire) et dont l'aboutissement a été le 26 mars 1991 et les élections générales de 1992.

Si ce raccourci historique est loin d'épuiser la richesse de tous les facteurs qui ont conduit à la transformation de l'ordre militaire au Mali, il a l'avantage de montrer l'implantation quasi urbaine des forces politiques et surtout le monopole exercé par les intellectuels de gauche. Ce qui explique en partie la crise de la représentation.

La crise de la représentation politique

L'évolution de la société malienne vers l'ouverture était inscrite dans la marche générale du continent vers la démocratie, dans la logique de l'évolution des relations internationales caractérisée par la fin de la guerre froide. Le régime en place n'ayant pas compris cela ou ayant voulu contrôler et orienter ce mouvement de façon autoritaire, a été emporté par une insurrection populaire le 26 mars 1991. A sa chute, les réformes politiques qui intervinrent vont provoquer une profonde modification du jeu politique, par l'éclosion de nouveaux partis et le jaillissement des mouvements sociaux. Mais les premières appréciations des résultats de la nouvelle formule politique (destinée à promouvoir une plus grande participation des citoyens à la vie publique) donnés par les premières élections générales révèlent une marque de réserve des citoyens par rapport aux appareils politiques. Il semble que le système des partis n'est pas indifférent à cette situation.

La décomposition des partis politiques

En effet pour une population d'environ 10 millions de personnes, le paysage politique a enregistré officiellement cinquante-huit partis politiques. Ce rapport est sans signification au regard des divisions sociales, et idéologiques ou même des programmes politiques. Cette

inflation partisane a conduit à la confusion des sigles et couleurs et souvent à des combinaisons florentines sans prise sur la réalité sociale. Et malgré la sélection naturelle du suffrage universel, la confusion est restée. Dès les municipales, un divorce s'est installé entre l'électorat profond et les partis politiques à cause du caractère flou, peu différencié de leurs programmes. La présence de vingt-deux partis aux compétitions générales a conduit à des difficultés de choix des électeurs. Et si aujourd'hui l'écrasante majorité des partis sont en hibernation, il reste que leur présence au début du processus politique a eu à obstruer et à obscurcir le paysage politique. Et pour rajouter à la confusion, les onze partis représentés à l'Assemblée nationale et qui animent avec plus ou moins de difficulté la vie politique se sont presque tous payés le luxe d'une scission interne. Ainsi les trois partis ténors du mouvement démocratique (US-PDA ; ADEMA/PASJ ; CNID-F-Y-T) ont connu l'éclatement. Déjà à la veille des élections présidentielles de 1992, l'US PDA du Président Modibo Keita a éclaté en deux directions se réclamant chacun du même parti. Après une décision de la Cour Suprême le 31 mars 1994, la tendance dissidente déboutée est devenue le BDIA avant de connaître à son tour une scission en septembre 1995 et le retour des démissionnaires dans la « grande famille du RDA ». A la suite du remaniement ministériel de février 1994 le PDP (Parti pour la démocratie et le progrès) représenté à l'Assemblée nationale avec seulement deux députés excluait de ses rangs son unique ministre qui avait refusé de quitter le gouvernement à la demande de son parti. Quelques mois plus tard ce même parti demandait à la justice de déclarer la déchéance de l'un de ses deux députés qui venait de démissionner. En octobre 1995 la direction de ce parti s'est divisée en deux tendances avant d'aboutir à la création de la Convention sociale et démocratie (CDS).

Le parti du Président Alpha Oumar Konaré lui-même (ADEMA) s'est déchiré dans des querelles de chefs depuis sa victoire électorale. Le 10 décembre 1994, l'une des quatre tendances qui s'affrontaient à l'intérieur du parti, a créé le MIRIA dirigé par l'ancien ministre de l'Administration territoriale Mamadou Lamine Traoré. Le 26 mars 1995 jour commémoratif de la chute de la dictature, le CNID de Maître Mountaga Tall a consumé sa scission à l'occasion de son premier congrès ordinaire. Les dissidents après une décision de justice défavorable ont créé le 17 septembre 1995 le PARENA dirigé par l'ancien ministre des mines : Yoro Diakité. Le PSP

(Parti progressiste soudanais) et le RDP (Rassemblement pour la démocratie et le progrès) ont connu les mêmes difficultés. On peut se demander pourquoi une telle instabilité. Une première explication est donnée par les conditions d'évolution des grandes forces politiques qui animent ces partis depuis l'époque de la clandestinité. Les ambiguïtés et les contradictions nées des attitudes à prendre face au régime militaire et surtout vis à vis de la façade constitutionnelle depuis 1979, ont marqué la vie politique malienne à tel point qu'elles sont à l'origine des formes nouvelles d'opposition interne dans les grands partis du pays notamment l'USPDA et l'ADEMA/PASJ. Une autre explication tient à la nature même des partis politiques. En effet, certains partis à peine nés sont trop vieux et trop représentatifs du passé par leur personnel, leurs leaders pour incarner véritablement l'espoir de changement et d'une liberté réelle à venir qui supprimerait la gabegie, la corruption ou même la tyrannie ; beaucoup d'éléments de la nouvelle classe politique ont à faire oublier que leur statut actuel a été construit dans l'UDPM, le gouvernement, l'UNTM ou l'Armée dominés par le Général Moussa Traoré (Bertrand 1992). C'est ainsi qu'un quart de l'Assemblée nationale sous Moussa Traoré se présentait pour les législatives sur les listes de sept nouveaux partis au moins. Et 50 pour cent des députés élus de l'ADEMA-PASJ (au pouvoir) sont issus des rangs de l'UDPM. Il résulte de cette situation une crise de légitimité en rapport avec les objectifs de la révolution. La crise de représentation est telle que des cinquante-huit partis, rares sont ceux qui disposent d'une implantation nationale. La plupart des partis ne bénéficie que d'un électorat localisé avec une base sociale très limitée et extrêmement diversifiée. Or un parti qui accueille et suscite tous les intérêts mène la politique et l'Etat à la ruine. On a déjà fait remarquer que la définition idéologique, voire programmatique n'est pas le fort des partis maliens, ils semblent plutôt être conçus pour drainer des voix, en dépit du fait qu'ils se sont presque tous dotés d'un discours progressiste alors même que bien des formations sont pour les grands intérêts. Cependant cette orientation théorique unanime vers la gauche et le centre gauche mais avec une pratique politique et sociale différente, conforte l'instabilité parce que fragilise les structures des partis. Le courant de gauche est resté attractif parce que la gauche a été le plus durement soumise à l'épreuve de la dictature, et elle en a tiré une légitimité historique. C'est cette quête de légitimité qui témoigne de l'engouement vers le centre-gauche, zone par

définition instable. Par ailleurs la gauche malienne, et c'est là sa faiblesse, porte en elle la société d'aujourd'hui face aux clivages politiques. Les couches sociales qu'elle représente sont nouvelles sur la scène politique et elles ne se sont pas encore consolidées ; aussi les partis sont à leur image. Ainsi, cette instabilité des partis et de leur base sociale n'est pas sans influence sur la consolidation des institutions démocratiques. En effet, la désintégration des structures des partis politiques entraîne la détérioration des structures démocratiques et à terme menace l'effondrement de la démocratie. Cela est d'autant plus vrai que la constitution malienne, explicitée par la charte des partis et le code électoral confère aux partis politiques un véritable monopole de la représentation politique. En pratique aussi les appareils politiques concentrent entre leurs mains la réalité du pouvoir dans le pays. Aussi la tourmente actuelle dans laquelle évoluent les partis représentés dans les institutions de la République annonce-t-elle la déstabilisation de ces institutions qu'ils contrôlent.

Sur un autre plan, la désaffection notée à l'égard des appareils politiques conduit à l'isolement du politique et à l'émergence des modes populaires d'action politique qui se caractérisent par des désaffections des cadres d'organisation de contrôle politique et à l'autonomisation déviante de la contestation du pouvoir. Ainsi les mouvements sociaux qui accompagnent les difficultés économiques prennent souvent un caractère corporatiste et violent, comme ce fut le cas en février et avril 1994, et ne trouvent pas d'instance politique pour les contrôler et les canaliser.

Les gouvernements eux-mêmes ne peuvent s'appuyer sur des forces collectives pour mener leurs politiques (comme en témoignent les gouvernements de Younoussi Touré et de Abdoulaye Sékou Sow). Aussi lorsqu'une crise survient, ils ne l'assument que d'une façon technique (ce que fait le gouvernement de Ibrahim Boubacar Keïta). Car ils ne peuvent compter sur personne pour y répondre de façon plus démocratique en accord avec les forces sociales comme en témoigne le conflit gouvernement / MPP-UDPM. Le parti gouvernemental avait dans un premier temps essayé de mobiliser les composantes du Mouvement démocratique contre la tenue d'un meeting, voire l'existence du MPR. Devant l'échec de cette tentative, le gouvernement a décidé d'empêcher la tenue d'un autre meeting du même parti le 18 novembre 1995 en y envoyant les forces de l'ordre. De même, lors des difficultés nées de la

gestion de la rébellion touareg, la coordination des sous-officiers et hommes de rang est allée en grève le 8 août 1994, les appareils politiques sont restés dans l'expectative sinon dans une position de soutien tacite préjudiciable aux institutions démocratiques.

Il devient évident que l'angle partisan est insuffisant pour saisir la question démocratique dans son étendue au Mali. Il devient de plus en plus évident que les véritables instances de la représentation ne sont pas dans les partis politiques qui s'avèrent incapables de représenter réellement la population, de canaliser les forces sociales, de les organiser, d'en gérer les conflits et de répondre à leurs demandes. Aussi les véritables instances de représentation semblent être dans les chambres de commerce ou d'industrie pour les possédants, les associations et autres syndicats pour les travailleurs.

La société civile « capturée »

Le potentiel démocratique est en train de se définir du côté de ces « petits collectifs politiques » dont les masses urbaines et rurales prennent l'initiative et gardent plus ou moins le contrôle. Aussi faut-il trouver la solution dans la recherche de l'adéquation entre cette réalité et le système de représentation politique. Dans une telle perspective, la construction de la démocratie ne peut être séparée de la mise en valeur des acteurs sociaux représentatifs. Et ils ne peuvent l'être sans un cadre institutionnel légitimant leur intervention. Au Mali la société civile reste à construire pour renforcer la démocratie. En effet, la mise en place d'une vie associative pluraliste et indépendante capable d'équilibrer la toute puissance de l'Etat est une perspective. Car les relations Etat/Société ont jusque-là fonctionné dans un rapport de dépendance matérielle de la société vis-à-vis de l'Etat. En dépit de l'indépendance politique et sociale relative que la société témoigne à l'égard de l'Etat, la dépendance matérielle, voire économique demeure. Or cette mainmise excessive de l'Etat sur l'économie réduit l'efficacité du système démocratique parce que limite les capacités de résistance de la société face à la tentation autoritaire du pouvoir d'Etat. Par ailleurs, sous bien des aspects, au Mali la société n'est pas quelque chose qui existe déjà en dehors de l'Etat. Celui-ci reste omniprésent au sein de la société civile parce que cette dernière n'est pas assez différenciée et diversifiée. Et l'Etat y renforce certains

intérêts et s'apaise d'autres (Mamdani 1992). Toutefois, il serait naïf de croire que la mise en valeur de la société conduirait à la consolidation de la démocratie, sans avoir au préalable renforcé les capacités d'action unitaire de l'Etat, par la modernisation de ses structures et une réorientation, voire un changement de ses fonctions. Ce qui lui permettra du point de vue de la société d'initier une véritable volonté de changement, d'approfondir l'action et l'autonomie des mouvements sociaux, et même de changer le système politique (Calderon 1990) par une implication de la société dans la représentation nationale. Et ainsi espérer trouver une réponse à la démobilisation électorale constatée en 1992 où en moyenne 70 pour cent des Maliens en âge de voter ne l'ont pas fait. On peut se demander s'il y a vraiment un matelas incompressible de 70 pour cent de la population adulte indifférente à la mobilisation politique. On remarque que, dès lors ce sont les partis qui présentent des candidats, ce sont les électeurs qui ne se définissent pas par rapport à un parti, qui sont les moins concernés par les élections. Le politologue colombien Fernando Cepeda dégage trois types d'électeurs d'un parti: celui des fidèles du parti ou vote d'affiliation ; celui qui est libre d'attache partisane réalise son vote ou vote d'opinion ; celui des électeurs qui cherchent un bénéfice direct, fruit du clientélisme ou vote d'échange. Le vote d'affiliation et le vote d'échange semblent avoir été les plus déterminants dans les premières élections au Mali. Ce qui s'est traduit par un abstentionnisme déroutant pour un peuple qui a payé au prix fort la démocratie. Une autre explication de la crise est que le processus politique et électoral épousent les formes sociales particulières au Mali. La « division-reconstitution » des grands ensembles est un trait caractéristique de la culture politique. Dans les grands ensembles maliens de l'époque historique, ce trait de culture a favorisé l'émergence des contres pouvoirs et l'institution d'un pouvoir décentralisé. Déjà en 1236 elle a été une des bases essentielles de l'Assemblée constituante de l'Empire du Mali. Au Mali presque chaque nom patronymique est associé à un haut fait dans l'histoire nationale ou est associé à l'exercice politique et cela indépendamment de l'ethnie considérée. D'ailleurs plusieurs ethnies partagent un même nom patronymique et ont noué des alliances à travers des siècles. Lorsque le jeu politique s'incruste dans ce sillon social, la campagne électorale consiste à avoir certaines personnes portes paroles de tels ou tels groupes. Ceux qui s'opposent à ces personnes sont considérés comme des ennemis. Dans ces conditions lorsque des familles

alliées depuis des siècles courent le risque d'entrer en compétition électorale, faute de compromis, elles opteront pour l'abstention. Et c'est un fait qu'au Mali, les partis ont perdu une grande partie de leur pouvoir de mobilisation. Aussi une redéfinition des instances de représentation classique s'impose-t-elle. Elle doit se traduire par l'augmentation de l'efficacité et l'impact des mouvements sociaux sur les instances de représentation par l'introduction dans le système institutionnel de représentation, de la dimension sociale. Ce qui suppose que les mouvements sociaux doivent s'orienter non vers le terrain exclusif de la « conquête de l'Etat » mais aussi vers celui du pouvoir social à conquérir. La prise en charge d'un tel projet démocratique alternatif nécessite la repolitisation démocratique des masses, fondée sur le renforcement de leur capacité d'auto-organisation, d'auto-développement et d'auto-défense (Amin 1989). La réalisation d'un tel objectif nécessite l'émergence d'un leadership national fondé sur une légitimité incontestable et qui soit capable, non seulement de sauvegarder l'unité de la mosaïque de personnalités et d'intérêts en jeu sur la scène politique, mais aussi d'amorcer la socialisation de la démocratie. Cette socialisation de la démocratie sera fonction du degré d'implication des différentes classes, catégories sociales, notamment la jeunesse urbaine et rurale dans le processus de démocratisation. Cette perspective n'est pas à la portée d'un leadership médiocre doté d'une culture politique alimentaire face à une population politiquement apathique, mal informée ou totalement démobilisée comme on le constate un peu partout en Afrique. Dans la présente phase, la culture politique doit être fondée sur le débat public et le consensus national et surtout une culture de consultation populaire. Le leadership des hommes et des femmes ayant acquis effectivement une popularité réelle dans un moment historique est une garantie de la matérialisation de cet objectif qui passe aussi par la redéfinition de nouvelles règles de la vie politique.

De la redéfinition de nouvelles règles de la vie politique

Il apparaît que les faiblesses de la régulation politique sont dans une grande mesure imputables à l'attitude des partis dans le système politique. Il y a d'abord l'attitude du parti au pouvoir : l'ADEMA-PASJ qui aussitôt au pouvoir fait main basse sur les médias d'Etat, ce qui a constitué un handicap sérieux au développement de la diffusion des activités politiques

des partis de l'opposition. Le système s'installait ainsi progressivement dans une sorte de décalage entre les institutions, le discours politique et la pratique politique des dirigeants. La spécificité de ce modèle se trouve dans une contexture sociologique où l'alliance avec les forces occultes informelles est perçue comme un facteur plus sûr de stabilité sociale et politique que le rôle présumé de l'opposition politique. Ce faisant, le système devient non réceptif à la conception des « sanctions politiques » et cultive le sentiment de futilité de l'opposition. Dans un tel contexte de prégnance de la notion implicite de « démocratie forte » qui prend du relief dans la gestion des conflits sociaux sous le couvert du discours sur l'autorité de l'Etat. L'opposition n'en sort que de plus en plus marginalisée sinon banalisée. Face à une telle réalité, l'opposition elle-même a été dominée par deux attitudes à l'endroit du parti majoritaire: une attitude coopérative dite de concertation et une attitude alternative. On peut schématiquement retenir dans un premier temps que ces attitudes recoupent les frontières de démarcation opposition de droite, opposition de gauche, chacune ayant respectivement opté pour une attitude alternative et une attitude de concertation. Toutefois au fur et à mesure de l'évolution du système de la gestion politique, la frontière entre les deux attitudes et les deux camps politiques qui les défendent n'ont jamais été aussi systématiques. Si l'essentiel des partis issus du « Mouvement démocratique » avaient opté pour la concertation dans le cadre du Pacte Républicain ou en participant au gouvernement, nombre de ces partis sont revenus à une position d'opposition alternative. Cependant, le mouvement de pendule a souvent empêché la construction d'un cadre unitaire de l'opposition avec un programme alternatif. Aussi la façon dont les différentes composantes de l'opposition assument leurs positions dans le cadre de l'évolution politique n'est pas sans influence sur la stabilité politique du pays. Autant la politique d'opposition de contribution s'est montrée illusoire, autant l'opposition ouverte de confrontation a été incapable de faire son unité autour d'un projet alternatif. Cet état de fait en lui-même constitue une menace pour le système politique. Une opposition émietlée à l'extrême favorise l'activisme et l'infiltration de tous les mouvements sociaux de contestation. Alors qu'une opposition fortement structurée et largement implantée dans le corps social médiatise et assume la représentation politique des conflits sociaux.

Renforcer les partis politiques

On considère généralement que le multipartisme est une condition de base pour la construction de la démocratie. Mais on s'accorde aussi pour reconnaître qu'en absence d'une culture politique de participation et de responsabilité, le multipartisme ne garantit pas la démocratie. Car le droit de vote, le suffrage universel ne garantissent pas nécessairement l'accès aux décisions politiques (Buijtenhuijs sd). Aussi le nombre idéal de partis propices à la stabilité de la démocratie est-il devenu une des questions cruciales de la théorie de la démocratie.

Aussi malaisé qu'il soit de tirer une règle unique et générale concernant le nombre idéal de partis, on s'accorde volontiers sur la nécessité d'un système de partis largement représentatif dans lequel, les formations ont des liens étroits avec des groupes sociaux différents, en facilitant la participation des groupes potentiellement en rupture par rapport à la vie politique nationale (Diamond sd). Dans cette perspective, le nombre de partis doit dépendre dans une large mesure des structures sociales et du dispositif institutionnel qui s'y attache. Car le système de partis est un instrument institutionnel capital non seulement au regard de la représentation, mais aussi pour la gestion des conflits. D'où la nécessité d'adapter ce système aux conditions socioculturelles du pays.

En somme il apparaît que ce qui est essentiel pour la démocratie, ce n'est pas seulement le nombre des partis, mais leur solidité institutionnelle globale. Car il est établi que les succès obtenus par la démocratie repose sur l'existence des partis politiques forts. Il en découle que la désintégration des structures des partis entraîne la détérioration générale des structures démocratiques et menace à terme l'effondrement de la démocratie. D'où la consolidation de la démocratie repose en partie sur la consolidation d'un système de partis suffisamment stable et opératoire (Diamond *et al.* sd). Dans cette optique, la conférence nationale en refusant d'accorder des subventions même sous certaines conditions aux partis politiques a cultivé le paradoxe: d'une part elle offre aux partis le monopole de la représentation politique et d'autre part elle leur dénie les moyens d'une consolidation institutionnelle. Ce refus avait l'avantage de montrer le degré du discrédit qui a frappé les partis dès l'aube de leur reconnaissance. Nous avons constamment rappelé l'instabilité structurelle des partis maliens à laquelle d'ailleurs, il convient d'ajouter la mobilité

extrême de leurs élus d'un parti à l'autre. Ainsi tous les grands partis ont non seulement connu de scissions internes, mais également, ont dû se séparer d'un ou de plusieurs de leurs élus au profit d'une autre formation. Ainsi l'ADEMA au pouvoir a vu cinq de ses députés rallier le MI-RIA ; l'US-PDA cinq des siens aller au BDIA, le PDP un des siens recruté par l'ADEMA. On remarque que cette transhumance politique affecte surtout les partis nationaux contrairement aux partis régionaux où la famille reste soudée. Le PDP a demandé à la justice de déclarer la déchéance de son député démissionnaire Mamadou Yossi. En absence d'une décision de justice, il importe d'approfondir la réflexion sur cette question au regard du droit constitutionnel malien.

La constitution (article 28) , la charte des partis (articles 1,2,29 à 32) et le code électoral (article 56) combinés reconnaissent le phénomène partisan. La charte des partis donne des indications précises sur la nature de leurs activités et de leurs organisations. Il en résulte un statut légal dont la portée pratique est l'exclusivité de l'expression du suffrage reconnue par la constitution et le code électoral. Ainsi, contrairement à d'autres systèmes politiques où le parti politique reste une association privée non reconnue d'utilité publique, et où à l'absence d'un statut défini, la nature du parti reste ambiguë et sa reconnaissance constitutionnelle sans portée pratique. Au Mali, le constituant et le législateur ont entendu intégrer les partis dans la vie politique régie par le droit constitutionnel. Les partis ne sont pas seulement des organisations politiques et sociologiques, mais des organisations relevant du droit constitutionnel. Cette volonté des pouvoirs constituant et législatif ne peut rester sans portée dans les rapports entre le parti et son député. Dans le système malien, les partis grâce à leur rôle d'encadrement sont les intermédiaires permanents entre les électeurs et les élus, depuis la désignation des candidats jusqu'au contrôle des parlementaires. Cette fonction médiatrice pose le problème des rapports entre un parti et son député. En effet le système politique malien instaure une partitocratie où la constitution et les lois ont octroyé aux partis certains privilèges qui touchent notamment à l'éligibilité des candidats, la validité de la déclaration de candidature d'une liste conditionnée par l'investiture officiellement donnée par un parti politique légalement constitué. Autrement dit, l'investiture d'un parti est une condition de validité intrinsèque de la déclaration de candidature. Dans ces conditions, en droit parlementaire, lorsqu'un député est exclu d'un parti ou qu'il le

quitte de son plein gré, on ne peut ignorer que ce sont les relations entre un député et le parti politique qui sont en cause. Et la sanction de ces situations est liée au statut constitutionnel des partis politiques. Dans le cas du Mali, le respect de la volonté du constituant et du législateur à celui de la volonté populaire conduit selon les canons de la démocratie à prononcer la déchéance du député en cause. Les tribunaux maliens pourraient suivre en la matière le droit constitutionnel tchécoslovaque de 1923 où il fut jugé que le non-respect de la discipline du parti est une « raison basse et déshonorante pouvant justifier la déchéance du mandat » (Peska 1930). La même solution a été adoptée au Cambodge le 20 juin 1995.

La sanction de l'infidélité politique est une source de consolidation des institutions démocratiques naissantes. En effet le risque est grand de voir le parti au pouvoir procéder au débauchage à grande échelle. L'attrait que les prébendes du pouvoir pourraient présenter pour le député au lendemain d'une élection législative n'est pas une hypothèse d'école. De même, il faut prévenir les risques d'effritement de la majorité gouvernementale qui conduirait le pays dans une instabilité institutionnelle qui, doublée d'une instabilité politique chronique, mène le pays dans l'impasse. Aussi à défaut d'une décision juridictionnelle sur la question, le législateur doit-il intervenir sur le sujet pour expliciter qu'un élu peut perdre son mandat s'il a « cessé d'être membre d'un parti sur la liste duquel il a été élu ».

Autant il faut clarifier les rapports entre le député et son parti, autant dans la prospective d'une stabilité institutionnelle et démocratique, il faut renforcer la transparence électorale.

Renforcer la transparence électorale

A l'issue des élections générales de 1992, les Maliens ont refusé de s'affronter au-delà d'un seuil pourtant suffisamment dépassé à l'annonce des résultats dans certains pays du continent. Les raisons de cette situation sont à chercher dans le souvenir tout frais des circonstances dramatiques de la chute du régime de Moussa Traoré, d'une part qui n'a pas fait moins de cent morts, et au fait que le code électoral avait bénéficié d'une application dans la stricte neutralité du CTSP (Comité de transition pour le salut du peuple) pendant la transition. Aujourd'hui un pouvoir issu des urnes est en place et sera candidat à sa propre succession. Ce qui veut dire que le code électoral ne bénéficiera certainement plus des mêmes

circonstances favorables de neutralité quant à son application. Ce qui laisse présager un contentieux électoral lourd de conséquences si des mesures n'étaient envisagées pour garantir les conditions de transparence et donc d'acceptabilité des prochaines élections. Et pourtant à ce propos le pouvoir et son opposition ont joué pendant longtemps à distance de véritables numéros de funambules : l'un table sur une stratégie de gage et de scission organisée, l'autre préfère attendre venir. Si aujourd'hui un consensus de l'ensemble de la classe politique s'est dégagé, il reste que la composition, les compétences et les moyens éventuels mis à la disposition de la future commission indépendante continue d'alimenter le débat politique. Il est vrai qu'il n'existe aucun système électoral totalement démocratique. Mais il reste établi que les conditions de la mise en oeuvre d'un système lui témoigne une réserve de légitimité qui lui permet de résister aux conjonctures politiques. Pour ce faire, trois périodes doivent retenir l'attention dans la préparation et l'organisation des élections: préélectorale, électorale et post-électorale,¹ auxquelles il convient d'ajouter l'instance nationale chargée de l'organisation matérielle des élections. Pendant ces trois périodes, la préparation des élections, le déroulement du vote et le contrôle du scrutin restent des critères essentiels pour l'appréciation de la sincérité des élections. La préparation et l'organisation des élections pour être transparentes demandent l'institution d'une commission nationale indépendante qui devra être différente de celle prévue par l'article 53 du code électoral. L'indépendance d'une telle commission est fonction de sa composition et le mode de désignation de ses membres. L'importance d'un organisme national indépendant est qu'il doit vérifier la transparence et la sincérité du scrutin, de la phase préparatoire au déroulement du vote jusqu'à la proclamation des résultats. Ces domaines de compétence concernent l'éducation civique des électeurs, la confection des listes électorales, la distribution des cartes électorales, l'inscription des candidats et la distribution du matériel électoral. A cela il convient d'ajouter la perméabilité du contrôle des partis sur le scrutin, l'égalité des candidats pendant la campagne électorale.

En fait l'essentiel des manoeuvres électorales frauduleuses les plus préjudiciables interviennent bien avant le jour du scrutin. C'est pourquoi si

¹ *Bulletin du CODESRIA* No. 2, 1993, La commission de l'Institut électoral indépendant. Voir aussi la critique de Yusuf Bangura, p. 13-17.

l'on veut des élections libres et transparentes, il est indispensable de séparer le rôle du gouvernement de celui de la commission indépendante. Le même principe doit s'appliquer à l'observation étrangère qui ne se limite qu'à la seule période électorale proprement dite et de ce fait est devenue un véritable « piège à cons ». Car la phase préélectorale demande plus d'analyse et de réflexion que celle-ci ne lui donne. Le véritable test pour la démocratie malienne sera plus ce second scrutin que ne l'a été le premier. D'où la nécessité de favoriser les conditions de mobilisation politique et sociale que n'ont pu fournir les élections de 1992.

Renforcer le contenu social de la démocratie

Quelle démocratie pour quel développement ? Telle est la question au centre du débat sur la démocratisation en Afrique.

La question de la démocratie n'a pas fait suffisamment l'objet d'analyses approfondies pour déboucher sur des stratégies alternatives. Dans ce domaine aussi l'Afrique souffre des modes intellectuelles, du discours de l'idéologie dominante, très souvent étranger à ses besoins et aspirations. L'idéologie dominante articulée autour de l'acceptation de la crise et surtout son explication s'efforce d'imposer en direction de toutes les couches sociales, des sacrifices qui provoquent la remise en cause de la protection sociale et les droits acquis des travailleurs ; la précarité de l'emploi (El Malki sd) et les multiples formes d'exclusion. La pauvreté théorique qui en résulte est une illustration des impasses du développement démocratique sur le continent. Et pourtant, la question de l'implication de l'ensemble des citoyens dans le processus de développement doit conduire à donner un contenu alternatif à la démocratie dans les sociétés africaines en proposant d'être plus attentif aux forces qui font bouger ces sociétés afin de mieux faire progresser la théorie démocratique.

Curieusement face à cette perspective, le mouvement de démocratisation est idéologiquement accompagné par une légitimation de l'inégalité sociale et de l'anti-étatisme tous azimuts. La formulation idéologique la plus systématique et peut-être la plus décisive du maintien et de l'aggravation de ces inégalités, est fournie par la Banque mondiale qui intervient désormais dans les luttes qui se mènent en Afrique aussi

bien sur le plan des divisions idéologiques, que sur celui des intérêts matériels et des aspirations structurées autour de l'Etat.

En vérité les prétentions des institutions de Bretton Woods à promouvoir la démocratie sont sujettes à caution. Car il ne fait aucun doute que les politiques d'ajustements structurels sont la cause de l'érosion accélérée des capacités politiques de l'Etat en Afrique. La destruction du système légitimatoire de l'Etat s'accompagne de la délégitimation du nationalisme (qui est potentiellement la forme idéologique et sociale la plus dangereuse contre les PAS) et de celle des intérêts acquis où les officiels corrompus le plus souvent et la masse des salariés sont mis dans le même panier au nom de la lutte contre les situations de rentes (Banque mondiale 1989). L'inhibition de la réflexion alternative face à cette offensive a fait de notre époque un moment d'intense confusion pragmatique même dans les rangs de ceux qui combattent à la fois pour la démocratie et le progrès social. Cela met en relief un ensemble de questions relatives aux rapports démocratie/progrès social dans les conditions actuelles du Mali, un couple qui intervient pourtant très souvent dans le sigle des partis politiques. Si l'objectif stratégique de la révolution démocratique au Mali est d'aboutir à une démocratie de développement où les libertés politiques et les droits sociaux et économiques s'articulent harmonieusement (Koné 1995), il doit se traduire par la mise en place d'un pouvoir fondé sur une hégémonie sociale nationale et populaire qui combine des aspirations de nature capitaliste d'une part et socialiste (Amin 1989) d'autre part. Sur le plan politique, la réalisation de cet objectif implique un progrès réel et constant de la démocratisation tant dans la gestion du pouvoir politique que dans celle du pouvoir économique (le pouvoir de contrôler l'investissement et la production). Ce qui demande l'extension des droits humains et la responsabilisation démocratique de l'économie par l'encouragement de nouvelles formes de pouvoir social indépendant. Cela pourrait favoriser l'éclosion d'une nouvelle culture démocratique par la diffusion la plus large possible de l'information, du savoir-faire et des attitudes qui favorisent un fonctionnement efficace des institutions politiques. En somme, elle permet de renforcer les capacités démocratiques.

La démocratisation actuelle vit un dilemme : continuer à accepter la soumission aux exigences des PAS d'où l'impossibilité d'envisager des

réformes sociales importantes et progressistes et elle rentrera très vite en crise parce que se contenterait d'une liberté politique qui ne conduirait ni à moyen ni à long terme à la promotion des intérêts des groupes sociaux défavorisés. L'autre alternative est de bien saisir les moyens de la démocratie et promouvoir les réformes sociales essentielles ce qui entraînera à terme un conflit possible avec les intérêts de certains groupes dominants et que seul peut un glissement plus profond vers le projet national populaire. A ce niveau, pour éviter tout affrontement brutal, une formule intermédiaire est possible. C'est celle de la démocratisation à la latino-américaine combinée à la stratégie économique asiatique. Elle entraînerait un système politique et économique qui garantit la démocratisation la moins formelle possible (Bourenane 1990). Ce mouvement est encore possible, parce que le pouvoir né de la démocratisation n'a pas atteint le degré d'homogénéité susceptible de l'écarter. Mais il demeure vrai que la situation actuelle prive l'Etat de toute possibilité d'asseoir sa légitimité sur une base sociale convenable pour le développement social. Le désengagement de l'Etat s'est traduit par l'imputation de sa souveraineté économique et financière d'où la diminution des dépenses de légitimation traditionnelle du secteur social (éducation, santé, route, eau et électricité). Ce qui pèse non seulement sur l'avenir de l'Etat lui-même mais rend illusoire toute perspective démocratique réelle ainsi dépourvue de base matérielle. Aussi la démocratisation utilisée comme fondement principal du système légitimatoire des institutions de Bretton Woods, se heurte à la paralysie de l'Etat due à la « croissance excluante » actuelle.

Ainsi la paysannerie dans sa grande majorité, la classe ouvrière et les marginaux urbains ont peu à attendre et ils le montrent. Même la fraction nationaliste de la classe bourgeoise elle-même est privée de toute perspective d'un développement significatif. Les effets des exclusions traditionnelles des démocraties en Occident sont amplifiés en Afrique. L'exclusion politique dont la manifestation la plus visible est l'abstention électorale, la perte de la parole et de la représentation, demeure la réalité dominante dans la vie politique. La seule base sociale de la démocratisation pourrait paraître être constituée de la petite bourgeoisie dans la mesure où seulement de larges couches de celle-ci participent au pouvoir et émergent aux budgets. Pour cette dernière la « fin des idéologies » fait recette au sens propre du terme. Elle leur assure de confortables positions

morales pour initier dans les allées du pouvoir toutes sortes de pratiques déloyales au regard des intérêts des couches populaires. En fait une certaine couche de l'intelligentsia élève à la théorie leurs propres reniements.

Devant un tel tableau régressif, une nouvelle rationalité du processus démocratique s'impose. La tâche des forces de progrès, voire progressistes c'est-à-dire ouvertes sur l'histoire future des hommes, est aujourd'hui de corriger le schéma politique des mouvements d'indépendance. C'est-à-dire d'introduire et d'approfondir la dimension démocratique absente dans ceux-ci, non pour la substituer aux dimensions nationales et sociales mais pour les renforcer. Dans ces tendances dominantes, les mouvements radicaux d'indépendance dont l'US-RDA au Mali, se qualifiaient davantage par un contenu social et progressiste que par les préoccupations ou convictions démocratiques de leurs militants en dépit de la conscience très avancée de certains d'entre-eux. Aujourd'hui, en plus du respect des droits et de la légalité, l'expression libre de la diversité des opinions, l'institutionnalisation des procédures électorales et de la séparation des pouvoirs, l'organisation des contre-pouvoirs, il convient d'introduire des transformations sociales par le support de la participation populaire réelle. Telle est la perspective de construction d'une société démocratique et nationale.

Pour prendre racine dans cette optique, la démocratie doit s'inscrire dans une perspective de transformation sociale positive de justice sociale et de solidarité. L'intégration des femmes au développement démocratique est une des dimensions. Elle contribue nécessairement à l'élargissement de la base sociale du développement. C'est à cela qu'aspirent, même confusément, les classes populaires. La démocratie doit contribuer à faire avancer l'action sociale. Sans cette nouvelle perception, les mouvements sociaux actuels vont s'épuiser dans la crise. D'où la nécessité d'une repolitisation démocratique des masses (c'était un des objectifs de l'indépendance à conquérir). Cette repolitisation doit être fondée sur le renforcement de leur capacité d'auto-organisation, d'auto-développement et d'autodéfense. Elle impose aussi le débat sur le rôle de l'intelligentsia, qui malgré sa longue pénitence dans l'opposition, doit opérer une rupture dans la pensée pour être encore le catalyseur social capable d'élaborer un

projet alternatif concret et d'organiser les luttes pour sa mise en valeur (Amin 1989).

Bibliographie

- Amin, Samir, 1989, « La question démocratique dans le tiers monde contemporain », *Afrique et Développement*, volume XIV No. 2, p. 5-23.
- Bertrand, M., 1992, Un an de transition politique de la révolte à la 3^{ème} république Politique Africaine No. 47, octobre, p. 15.
- Bourenane, Naceur, 1990, « Pouvoir d'Etat et Société civile en Algérie », *Afrique et développement*, Vol. XV, No. 3/4, p. 105-122.
- Buijtenhuijs Rob Rijniere Elly, (s.d.), *Démocratisation en Afrique au Sud du Sahara 1989-1992*, Leiden, Centre d'études Africaine, p. 33-34.
- Calderon, Fernando, 1990, « Renforcer la société pour consolider la démocratie », *Afrique et Développement*, Vol. XV Nos. 3/4, p. 123-132.
- Diamond, Larry (s.d.) – Juan J. Linz Seymour Martin Lipset in « Les pays en Développement et l'expérience de la démocratie », *Nouveaux Horizons*, Introduction, p. 1-57 ; p. 38-41
- El Malki, Habib, s.d., « L'Afrique et le système international », *Afrique et Développement*, Vol. XV No. 3-4, p. 7-19.
- Koné, Souleymane T., 1993, « Mode de gouvernement militaire au Mali 1960-1991 » CODESRIA séminaire de Accra. Sur *Les Militaires et le Militarisme en Afrique*.
- Koné, Souleymane T., 1995, « Droits de l'homme, Démocratie et développement économique et social en Afrique : une conceptualisation », in *Forum du tiers monde*, janvier.
- Mamdani, M., 1992, *Democratic Theory and Democratic Struggles*, CODESRIA. Paper septième Assemblée générale « Processus démocratique en Afrique »: Problème et perspectives du 10-14 février.
- Peska, Z., 1930, « Après dix année, le développement de la constitution Tchécoslovaque 1920-1930 », *Revue de droit public*, p. 244-246.
- Rapport Banque mondiale, 1989, « L'Afrique Subsaharienne : de la crise à une croissance durable ».